***Agrément des auteurs de projet***

**Agrément de type 1 pour l’élaboration ou la révision des schémas de développement pluricommunal et communal**

*(Art DI.11 et RI.11 du Code de développement territorial)*

|  |
| --- |
| **Composition du dossier** |

**Personne morale**

* Le dossier de présentation du demandeur doit contenir :

1. le formulaire de demande dûment complété et signé;
2. une copie l’acte de constitution de la personne morale (objet social);
3. les noms et qualifications, copie diplômes et références des personnes composant l’équipe pluridisciplinaire ainsi que la convention qui les lie à la personne morale;
4. les noms du ou des responsable(s) de l’équipe + copie diplômes + preuve que cette (ces) personne(s) est (sont) liée(s) à la personne morale;
5. un rapport présentant les réalisations du demandeur en matière de schémas de développement pluricommunaux et communaux ou de tout autre document pouvant s’apparenter à ces documents.

* Ce dossier devra permettre à la DGO4 d’apprécier la formation du responsable ou son expérience utile au regard des objectifs d’aménagement du territoire et d’urbanisme énoncés à l’article DI.1 du CoDT
* L’ensemble du dossier sera transmis en *double exemplaire* dans deux fardes rabats, sans anneaux, de format A4  à l’adresse suivante :

***SPW- D.G.0.4.***

***rue des Brigades d’Irlande, 1***

***5100 NAMUR.***